

Annexe II

Formation conduisant à la délivrance du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines – Niveau 2 Horaires, programme et compétences attendues

Horaires d'enseignement

FORMATION MODULAIRE				
Matières	Cours	TD	TP	Simu.
Module CM-2 (Cultures marines 2)				
Navigation	8 h	-	-	-
Moteurs - Hydraulique	-	-	6 h	-
Manceuvre	-	-	10 h	-
<i>Total module CM-2</i>		<i>24 h</i>		
TOTAL FORMATION MODULAIRE HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (épreuves finales orales non comprises)		24 h		

FORMATIONS SPECIFIQUES	
Enseignement médical niveau I (EM I)	11 ou 4 h*
Total formations spécifiques	11 ou 4 h

TOTAL FORMATION « Certificat de marin-ouvrier aux cultures marines - Niveau 2 »	35 ou 28 h
---	-------------------

* La durée de l'EM I peut être réduite à 4 heures (UV-HPR et UV-AMMCT1) si les candidats ont déjà suivi l'UV-PSC1, notamment incluse dans la formation sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres telle qu'approuvée par le ministre chargé de la mer, suivie dans la formation menant à la délivrance du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines – Niveau 1.

MODULE CM-2
CULTURES MARINES 2
(Durée : 24 h)

Navigation (Cours : 8 h)		
Contenu	Capacités attendues	Observations
Règles de barre (notions relatives à l'activité du métier de conchyliculteur)	Identifier et négocier les marques de balisage. Identifier les feux et marques des navires. Appliquer les règles de barres et de route.	
Compas	Utiliser un compas de route.	

Moteurs – Hydraulique (TP : 6 h)		
Contenu	Capacités attendues	Observations
Moteurs	Citer les principaux organes d'un moteur thermique. Contrôler. Mettre en fonctionnement et conduire un moteur thermique en respectant les règles de protection de l'environnement.	
Hydraulique	Mettre en service des centrales et appareils hydrauliques en respectant les normes de sécurité.	

Manœuvre (TP : 10 h)		
Contenu	Capacités attendues	Observations
Manœuvre	Suivre un cap un compas. Tenir un cap, un alignement. Modifier sa route en fonction des conditions de mer, de vent, de courant. Appareiller, accoster, amarrer, mouiller, prendre un coffre. Manœuvrer pour repêcher un homme tombé à la mer. Prendre les dispositions pour un remorquage.	
Matelotage	Réaliser les nœuds usuels et faire une épissure sur cordage.	

Annexe III

Conditions d'obtention du module conduisant à la délivrance du certificat de marin-ouvrier - Niveau 2

Le module nécessaire à l'acquisition du certificat de marin-ouvrier - Niveau 2 est le suivant :

- Module CM-2 (Cultures marines 2).

L'évaluation du module dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II du présent arrêté est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Épreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module CM-2 (Cultures marines 2)			
Règles de barre, feux, balisage	1	Une épreuve finale orale	-
Moteurs – Hydraulique et Manœuvre	1	Une épreuve finale orale	-

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module. Le module est acquis si la note moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module,
- note inférieure à 10 à l'épreuve « Règles de barre, feux, balisage ».